

Nom commercial : edding 8200 Marqueur pour joints (blanc)**Version actuelle:** 4.0.1, établi le: 27.10.2022**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 30.04.2020**Région:** FR**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit****Nom commercial****edding 8200 Marqueur pour joints (blanc)****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**

Marqueur pour joints

Utilisations contre-indiquées

Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Adresse**

edding International GmbH

Bookkoppel 7

D-22926 Ahrensburg

N° de téléphone +49 (0) 41 02 / 80 8-0

Service émetteur / téléphone

+49 (0)4102 - 808-0

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

sdb_info@umco.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

01 45 42 59 59 (ORFILA)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Informations relatives à la classification**

La classification et l'étiquetage sont basées sur les résultats des études toxicologiques réalisées sur le produit (mélange).

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

Le produit ne satisfait pas aux critères de classification du Règlement (CE) N° 1272/2008, dit règlement CLP.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)****Pictogrammes de danger**

-

Mention d'avertissement

-

Mentions de danger

-

Mentions de danger (UE)

EUH208

Contient 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence

-

Informations relatives à l'étiquetage

L'étiquetage (mentions de danger (UE)) est conforme aux dispositions de l'annexe II du Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

Nom commercial : edding 8200 Marqueur pour joints (blanc)**Version actuelle:** 4.0.1, établi le: 27.10.2022**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 30.04.2020**Région:** FR**2.3 Autres dangers**

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1 Substances**

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges**Caractérisation chimique**

Préparation aqueuse

Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance		Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration	%
1	poly(oxyde de propène)			
	25322-69-4 500-039-8 - -	Acute Tox. 4; H302	< 5,00	% en poids
2	2-phénoxyéthanol			
	122-99-6 204-589-7 603-098-00-9 01-2119488943-21	Acute Tox. 4; H302 Eye Irrit. 2; H319	< 2,50	% en poids
3	2-méthyl-2H-isothiazole-3-one			
	2682-20-4 220-239-6 613-326-00-9 -	Acute Tox. 2; H330 Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 3; H311 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 EUH071 Eye Dam. 1; H318 Skin Corr. 1B; H314 Skin Sens. 1A; H317	< 0,0015	% en poids
4	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]			
	13463-67-7 236-675-5 022-006-00-2 01-2119489379-17-0231	-	>= 10,00 - < 25,00	% en poids

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
3	-	Skin Sens. 1A; H317: C >= 0,0015%	M = 10	M = 1

Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA)

N°	orale	dermale	par inhalation
2	1840 mg/kg de poids corporel		

3.3 Autres informations

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité font référence à l'encre contenue dans le produit (marqueur).

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**

Nom commercial : edding 8200 Marqueur pour joints (blanc)**Version actuelle:** 4.0.1, établi le: 27.10.2022**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 30.04.2020**Région:** FR**Indications générales**

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin. Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter de nouveau.

Après inhalation

Assurer un apport d'air frais.

Après contact cutané

Laver immédiatement et longuement avec beaucoup d'eau.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté. Traitement chez un ophtalmologiste.

Après ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Appeler immédiatement le médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Agent d'extinction approprié**

Extincteur à poudre; Mousse; Eau pulvérisée

Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Monoxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO₂)

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Pour les non-secouristes**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Eviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements.

Pour les secouristes

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la section "considérations relatives à l'élimination".

6.4 Référence à d'autres rubriques

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Nom commercial : edding 8200 Marqueur pour joints (blanc)

Version actuelle: 4.0.1, établi le: 27.10.2022

Version remplacée: 4.0.0, établi le: 30.04.2020

Région: FR

Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail. Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Mesures techniques et conditions de stockage**

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé.

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver le produit dans des récipients fermés.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Aucun(e) n'est connu(e).

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Valeurs limites sur les lieux de travail**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France			
	Titane (dioxyde de)		
	Ti		
	VLE (8h)	10	mg/m ³

Valeurs DNEL, DMEL et PNEC**valeurs DNEL (travailleurs)**

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	2-phénoxyéthanol			122-99-6 204-589-7	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	20,83	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	5,7	mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	5,7	mg/m ³

valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	2-phénoxyéthanol			122-99-6 204-589-7	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	9,23	mg/kg/jour
	orale	à court terme (aiguë)	systémique	9,23	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	10,42	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	2,41	mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	2,41	mg/m ³

valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE
	compartiment écologique	Type	Valeur

Nom commercial : edding 8200 Marqueur pour joints (blanc)**Version actuelle:** 4.0.1, établi le: 27.10.2022**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 30.04.2020**Région:** FR

1	2-phénoxyéthanol		122-99-6 204-589-7	
	Eau	eau douce	0,943	mg/L
	Eau	eau marine	0,094	mg/L
	Eau	eau douce sédiment	7,237	mg/kg
	concerne : poids sec			
	Eau	eau marine sédiment	0,724	mg/L
	concerne : poids sec			
	sol	-	1,31	mg/kg
	concerne : poids sec			
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	36	mg/L

8.2 Contrôle de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Donnée non disponible.

Equipeement de protection individuelle**Protection respiratoire**

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation d'aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.

Protection des yeux / du visage

Lunettes de protection (EN 166)

Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Divers

Vêtements de travail couramment utilisés pour les travaux chimiques.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat d'agrégation	
liquide	
Etat	
liquide	
Couleur	
blanc	
Odeur	
caractéristique	
pH	
Valeur	7,0 - 9,0
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	
Valeur	> 90 °C
Point de fusion/point de congélation	
Donnée non disponible.	
Température de décomposition	

Nom commercial : edding 8200 Marqueur pour joints (blanc)**Version actuelle:** 4.0.1, établi le: 27.10.2022**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 30.04.2020**Région:** FR

Donnée non disponible.

Point d'éclair			
Valeur	>	90	°C

Température d'inflammation			
Donnée non disponible.			

Propriétés explosives			
non explosif			

Inflammabilité			
Donnée non disponible.			

Limites inférieure d'explosion			
Donnée non disponible.			

Limites supérieure d'explosion			
Donnée non disponible.			

Pression de vapeur			
Donnée non disponible.			

Densité de vapeur relative			
Donnée non disponible.			

Densité relative			
Donnée non disponible.			

Densité			
Valeur	1,0	-	1,2 kg/l
Température de référence			20 °C
Source	Fabricant		

Solubilité dans l'eau	
Remarque/s	miscible

Solubilité	
Donnée non disponible.	

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2-phénoxyéthanol	122-99-6	204-589-7
log Pow		1,2	
Température de référence		23	°C
Méthode	EU Method A.8		
Source	ECHA		

Viscosité cinématique			
Valeur	39,5	-	49,5 mPa*s
Température de référence			25 °C
Type	dynamique		
Méthode	Brookfield		
Source	Fabricant		

Caractéristiques des particules	
Donnée non disponible.	

9.2 Autres informations

Autres informations	
Donnée non disponible.	

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Donnée non disponible.

Nom commercial : edding 8200 Marqueur pour joints (blanc)**Version actuelle:** 4.0.1, établi le: 27.10.2022**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 30.04.2020**Région:** FR**10.2 Stabilité chimique**

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Donnée non disponible.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur

10.5 Matières incompatibles

Aucune connue

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Toxicité orale aiguë			
N°	Nom du produit		
1	edding 8200 Marqueur pour joints (blanc)		
DL50	>	2000	mg/kg
Espèces	rat		
Source	Fabricant		

Toxicité dermale aiguë			
Donnée non disponible.			

Toxicité aiguë par inhalation			
N°	Nom du produit		
1	edding 8200 Marqueur pour joints (blanc)		
CL 50	>	20	mg/m ³
Etat d'agrégation	Vapeur		
Espèces	rat		
Source	Fabricant		
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
2	2-phénoxyéthanol	122-99-6	204-589-7
CL50	>	1,0	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Poussière/Brouillard		
Espèces	rat		
Méthode	OECD 412		
Source	ECHA		

Corrosion cutanée/irritation cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2-phénoxyéthanol	122-99-6	204-589-7
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		

Lésions oculaires graves/irritation oculaire			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2-phénoxyéthanol	122-99-6	204-589-7
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	Irritants pour les yeux		

Sensibilisation respiratoire ou cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2-phénoxyéthanol	122-99-6	204-589-7

Nom commercial : edding 8200 Marqueur pour joints (blanc)**Version actuelle:** 4.0.1, établi le: 27.10.2022**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 30.04.2020**Région:** FR

Voie d'exposition	Peau
Espèces	cobaye
Méthode	OCDE 406
Source	ECHA
Évaluation	non sensibilisant

Mutagenicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible.

Toxicité pour la reproduction

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2-phénoxyéthanol	122-99-6	204-589-7
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Cancérogénicité

Donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2-phénoxyéthanol	122-99-6	204-589-7
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Danger par aspiration

Donnée non disponible.

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Donnée non disponible.

Autres informations

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité**

Toxicité sur les poissons (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2-phénoxyéthanol	122-99-6	204-589-7
CL50		344	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Pimephales promelas		
Méthode	ASTM		
Source	ECHA		

Toxicité sur les poissons (chronique)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2-phénoxyéthanol	122-99-6	204-589-7
NOEC		23	mg/l
Durée d'exposition		34	jour(s)
Espèces	Pimephales promelas		
Méthode	OECD 210		
Source	ECHA		

Toxicité pour les daphnies (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2-phénoxyéthanol	122-99-6	204-589-7
CE50		> 500	mg/l

Nom commercial : edding 8200 Marqueur pour joints (blanc)**Version actuelle:** 4.0.1, établi le: 27.10.2022**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 30.04.2020**Région:** FR

Durée d'exposition	48	h
Espèces	Daphnia magna	
Méthode	OCDE 202	
Source	ECHA	

Toxicité pour les daphnies (chronique)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2-phénoxyéthanol	122-99-6	204-589-7
NOEC		9,43	mg/l
Durée d'exposition		21	jour(s)
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OECD 211		
Source	ECHA		

Toxicité pour les algues (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2-phénoxyéthanol	122-99-6	204-589-7
CE50	>	500	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Desmodesmus subspicatus		
Méthode	DIN 38412 T.9		
Source	ECHA		

Toxicité pour les algues (chronique)			
Donnée non disponible.			

Toxicité sur bactéries			
Donnée non disponible.			

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2-phénoxyéthanol	122-99-6	204-589-7
Valeur	>	90	%
Durée		15	jour(s)
Méthode	OCDE 301 A		
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2-phénoxyéthanol	122-99-6	204-589-7
log Pow		1,2	
Température de référence		23	°C
Méthode	EU Method A.8		
Source	ECHA		

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.8 Autres informations

Autres informations	
Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.	

Nom commercial : edding 8200 Marqueur pour joints (blanc)

Version actuelle: 4.0.1, établi le: 27.10.2022

Version remplacée: 4.0.0, établi le: 30.04.2020

Région: FR

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Transport ADR/RID/ADN

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ADR/RID/ADN.

14.2 Transport IMDG

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions IMDG.

14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ICAO-TI / IATA.

14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements UE

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

le produit contient le(s) suivant(es) substances, auxquelles s'applique l'annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006.

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	N°
1	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	2634-33-5	220-120-9	75
2	2-phénoxyéthanol	122-99-6	204-589-7	75
3	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5	75

Nom commercial : edding 8200 Marqueur pour joints (blanc)**Version actuelle:** 4.0.1, établi le: 27.10.2022**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 30.04.2020**Région:** FR**DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses**

Le produit n'est pas soumis à l'annexe I, partie 1 ou partie 2.

Directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)

Teneur en VOC	1,49	%
---------------	------	---

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations**Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:**

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO GmbH

Georg-Wilhelm-Str. 187, D-21107 Hamburg

Tel.: +49 40 / 555 546 300 Fax: +49 40 / 555 546 357 e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 626441